

Université des frères Mentouri, Constantine 1
Faculté des lettres et des langues
Département de lettres et de langue françaises
Cours de CCL
Deuxième semestre

Enseignante : Mme A. Kabour

Niveau : 2^{ème} année LMD

Groupes : 3 et 11

Cours premier

Chapitre 4 : Les conquêtes coloniales

Introduction générale

L'empire colonial français s'étend sur une longue période de l'Histoire qui va de 1534 jusqu'à 1763 et de 1763 jusqu'à 1962, soit une durée de 428 ans que l'on a estimée de 5 siècles environ. De ce fait, elle a commencé au 16^{ème} siècle et a pris plus ou moins fin au 20^{ème} comme l'Algérie française a continué à être assimilée de manière progressive à la métropole jusqu'au début des années 80. La colonisation française a été subdivisée en deux grandes périodes connues communément par le premier empire et le second empire.

Le XVI^{ème} siècle avait connu la constitution du Premier espace colonial qui comprend des territoires nord-américains, quelques îles des Antilles, les Mascareignes et des comptoirs en Inde et d'une partie de l'Inde à l'est et en Afrique. La superficie de cet **Empire** s'étendait sur 8 013 624 km². Les exportations antillaises de sucre et de café effectuées entre 1763 et la fin des années 1780 avaient amplifié encore sa puissance dans le monde. Lesquelles sont représentées par *Saint-Domingue*, *Martinique*, *Guadeloupe*¹: Il s'effondrera bientôt dans la décennie qui suit avant de céder complètement place au **Second Empire**.

¹¹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/empire-colonial-francais/>

Les années 1830 avaient connu la constitution de la deuxième puissance du monde venant derrière celle de l'Empire colonial britannique, elle se compose principalement de régions d'Afrique, acquises à partir des anciens comptoirs, mais également d'Asie : *Indochine* et d'Océanie : *Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides*. Ceci fut réalisé à la seconde moitié du XIX^e siècle et pris fin au XX^e siècle. Cet Empire colonial fut présent sur tous les continents, et de 1919 à 1939, il avait atteint son apogée, il s'étendait sur 12 898 000 km². Incluant la métropole française aussi bien que les terres sous souveraineté française qui atteignaient de 1920 à 1939 plus de 13 000 000 km², soit à peu près l'équivalent de 8,7% des terres émergées. Il était sous contrôle des Forces coloniales françaises.

Aujourd'hui encore, on peut retrouver les restes de ce large empire colonial dans la France d'outre-mer, qui compte quelques dizaines d'îles et d'archipels de l'océan Atlantique, des Caraïbes, de l'océan Indien, du Pacifique Sud et du continent Antarctique répartis entre presque tous les océans : de l'Atlantique, aux Caraïbes, à l'Indien au Pacifique Sud, jusqu'à l'Antarctique. Ces colonies ainsi rassemblées font désormais 119 975 km² qui équivaut à 1 % de sa superficie ancienne laquelle a atteint son apogée en 1939. Cinq d'entre eux sont des départements-régions. Au final, une population d'environ 5 850 000 personnes continue à être sous domination française. Appelée jadis DOM-TOM, cette faible superficie d'outre-mer, permet à la France d'avoir la plus grande zone économique exclusive (ZEE) au monde ; et qui se rapproche par sa superficie (11 691 000 km² d'océans) de celle des Etats-Unis.

Dans ce chapitre nous allons surtout nous concentrer sur le second empire dont les premiers éléments sont constitués à partir de 1830. Et la conquête d'Algérie marque le début de cet empire.

I. Les systèmes coloniaux

Ils désignent l'ensemble des formes d'administration et de gestion des colonies. Ce sont les idées et les conceptions et les représentations que se font les nations occupantes de la colonisation qui vont déterminer le type de son

système colonial. Dans la multiplicité des systèmes coloniaux deux systèmes restent les plus importants : le Français et l'Anglais.

1. Le système colonial français

a. L'idéologie coloniale française

C'est une idéologie qui part de l'idée que le modèle Français et sa civilisation sont les meilleurs et que les autres peuples en sont fascinés et qu'ils ne font que les suivre par conséquent. Leur assimilation s'impose inévitablement. Jules Ferry dit dans un discours devant la chambre en 1885 après exprimé sa crainte que le territoire colonial français ne soit disputé par d'autres Etats tels que l'Allemagne ou l'Amérique du nord : « *Messieurs, il y a un second point, un second ordre d'idées que je dois également aborder, le plus rapidement possible, croyez-le bien : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question.* » Et il rajouta ceci: « *Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures...* »² .Il en ressort le côté humanitaire de la colonisation. C'est ainsi que Ferry justifie son ambition d'expansion coloniale. A côté apparaissent d'autres formes de colonisations : La forme d'évangélisation et La forme économique : la première consiste évidemment à lutter contre l'Islam- une religion jugée de barbare et de non-civilisée- et la deuxième à enrichir et à s'enrichir. Les pays riches ont besoins de colonies pour placer les capitaux des plus avantageux et au moment où les industries européennes traverseraient des crises économiques, ces colonies seraient leur planche de salut qui favoriseraient parallèlement la création des débouchés pour ces indigènes dépourvus des moindres conditions de la vie. Et ils auraient fait d'une pierre deux coups.

b. L'assimilation

La politique d'assimilation était principalement destinée vers l'Algérie et vers les quatre communes du Sénégal à savoir : Gorée, Rufisque, St-Louis et la capital Dakar.

Qu'est-ce que l'assimilation ?

On parle souvent de l'assimilation des immigrés à la population locale. On a ce souci de devenir comme elle (cette population) quand on est immigré,

² <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/jules-ferry-28-juillet-1885>

malheureusement. Retenez cette définition de Larousse : « *Intégrer quelqu'un, une minorité dans un groupe social, lui faire prendre les caractères de celui-ci.* »³ Ce que pratique la France vis-à-vis de ces pays est exactement cela. Les Algériens et les Sénégalais sont considérés comme des citoyens français qui ont le droit au vote ainsi que celui d'être élus à la chambre des députés. Les Français en contrepartie ont tout le droit de s'installer en colonies dans leurs territoires. Car tout simplement ce ne sont que des morceaux de terre française. Les français, une fois établis sur ces territoires, font souche immédiatement, et toute colonie ne deviendra autonome et dépendra de la métropole que si abrite une population autonome. il reste à savoir si ces colonies dépendront ou non de la métropole, c'est-à-dire l'hexagone. Cela dépendra du type de la population de ces colonies. On a même parlé d'une sorte de « *lien ombilical* » reliant les deux rives de la méditerranée pour dire combien l'Algérie est une partie intégrante de la France ?

c. L'association ou le protectorat

Le Maroc et la Tunisie en sont les meilleurs exemples. Ce système colonial a été même pratiqué au Moyen-Orient : Liban, Syrie. Il consiste à faire partager le pouvoir avec les souverains. Mais ces pays vont devenir bon gré mal gré des colonies qui vont dépendre du ministère des affaires étrangères français. Ainsi les souverains de ce fait vont garder une certaine autorité, mais en vérité c'est du gouvernement français que dépendent les dernières décisions. Donc, cette autorité accordée aux souverains originaux n'est qu'un semblant, voire faux-semblants. Le protectorat n'est qu'une autre forme de colonisation fondée principalement sur un consentement servile.

Cours deuxième

I. Les colonies africaines

Introduction

La révolution française avait des retombées directes sur la politique de la France ainsi que les expéditions napoléoniennes qui avaient, le moins que l'on puisse dire, perturbé son économie après avoir perdu les derniers restes .

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/assimiler/5839>

Motifs fort puissants pour attiser la volonté de ses hommes d'Etat à étendre davantage leurs conquêtes. D'autre part la découverte de l'Amérique aux yeux des historiens était suffisante pour faire tourner les convoitises européennes vers les autres continents jugés encore vierges d'exploitation humaine et matérielle. Et une rude concurrence eut alors commencée entre eux ayant pour ultime objectif : l'expansion coloniale. Leur intérêt en cela était justifié par un prétexte majeur qu'ils ne cessent d'inculquer aux peuples originaire de ces colonies: leur civilisation. Mais en vérité deux intentions implicites se dissimulent derrière ce projet à savoir : l'exploitation économique de leurs terres ainsi que leur christianisation.

1. Les causes directes et indirectes de la colonisation

Logiquement il ne doit y avoir aucune raison d'aller s'installer sur le territoire de l'autre pour le lui arracher de force mais les Etats occupants trouvent toujours à se justifier tête haute vis-à-vis de cela. Bref, nous pensons que la principale raison se résume en un mot, les regards de ces occupants se sont vite tournés vers ces pays d'Afrique et d'Asie et d'ailleurs pour gagner ce qu'ils ont perdu dans les guerres précédentes, c'était une manière pour eux de récupérer ces pertes, de se faire rembourser en quelque sorte et ils n'ont pas trouver mieux que ces pays-là, c'étaient leur boucs-émissaires. Comme ils étaient riches en matière première, ils y voyaient des réservoirs fertiles capables de les enrichir rapidement.

Si l'on revient un peu en arrière dans l'Histoire de France, on découvre des événements importants préalables juste à cette furie de conquêtes et ces événement historique sont à notre sens les causes indirectes de la colonisation de manière générale, lesquelles vont engendrer d'autres causes mais qui agissent directement sur cette décision de mener des conquêtes un peu partout dans le monde.

2. Les événements historiques

1. Victoires et défaites impériales de la France
2. L'expansion des idées révolutionnaires en Europe jusqu'en 1815
3. La restauration et la révolution de 1830

Cette date de 1830 a marqué la France de manière particulière car elle fut le début de la plus grande conquête de toute son Histoire c'est bien celle de l'Algérie.

I. La conquête de l'Algérie

Intégrée à l'Empire ottoman en 1515. L'Algérie était devenue une Régence turque sous la souveraineté d'un gouvernant qu'on appelle le Dey. Son économie reposait principalement sur la marchande maritime et ses ports dont le Port d'Alger lui assuraient des relations prospères avec des puissances européennes mais ces dernières n'étaient pas satisfaites vu le désagrément que causait l'existence de pirates dans ces ports faisant continuellement la chasse à leurs navires. Le capitaine Corvette Bérard pensait que l'Algérie n'était rien moins qu'un port naturel.⁴

Lors d'un différent à propos des dettes longtemps accumulées pour l'exportation du blé que la France refusait de payer au Dey, celui-ci se mit en colère et frappa d'un coup d'éventail son consul représentant envoyé pour négocier le prix d'achat avec lui. Un incident qui eut lieu en 1827. La France qui était sous le règne de Charles X se sentie offensée et exigea des excuses du Dey en lui envoyant une flotte mais vainement. Une anecdote que vous n'ignorez point naturellement comme les manuscrits de l'Histoire ne cessent d'en raconter les détails. Elle est en plus, le premier prétexte allégué à la justification de cette colonisation.

Bref, une guerre fut déclarée à L'Algérie suite à cet incident et des troupes françaises furent vite débarquées sur ses côtes. Alger lutta contre les fusillades et les bombardements perpétrés sur elle mais finie par être prise. Ce fut le 5 juillet 1830. Cette date précéda de quelques jours la révolution française.

I. 1. Circonstances politiques en France lors de la conquête d'Alger en 1830

1. A. Le pouvoir de Louis-Phillipe et de la bourgeoisie

Après les trois journées de lutte successive de 1830 qui furent appelées **les trois glorieuses**, à savoir le 27, 28 et 29

⁴ https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1914_bib_23_131_19157, P. 372.

juillet le peuple triompha comme il a réussi à mettre fin à la restauration. Le roi Charles X prit la fuite à Cherbourg afin de s'embarquer pour l'Angleterre. Ainsi, les meneurs du mouvement révolutionnaire s'attendaient à voir disparaître à jamais la monarchie des Bourbons mais le couronnement du fils du Duc d'Orléans, Philippe Egalité les a complètement surpris voire désabusés. Toutefois, le drapeau tricolore remplaça le drapeau blanc comme ils le souhaitent et la France est de nouveau une royauté sous le règne de **Louis-Philippe**.

Simple et affable, Louis-Philippe vécut en Bourgeois parmi le peuple. Venant ainsi marquer un tournant dans la conception du roi et de la royauté en France. On le nomma « roi des Français ». La garde nationale, fut organisée pour la défense de son régime, et fut composée de bourgeois.

Au début de son règne, le roi dû faire face cesse aux affronts des Légitimistes qui constituent les partis ennemis de son gouvernement et qui lui préféraient le Comte Chambord, petit-fils de Charles X. D'autre part, les Républicains élevèrent à plusieurs reprises des barricades à Paris et à Lyon dont les Bonapartistes qui s'agitaient sous la houlette de Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1^{er}. (voir les leçons précédentes)

Les attentats se poursuivirent contre le roi surtout sous le ministère Guizot mais les opposants trouvèrent suffisante une propagande menée sur tout le pays ; laquelle apportera ses fruits quelques années plus tard : La révolution de 1848.

1. B. Les lois votées sous le régime de Louis-Philippe⁵

Bien que le gouvernement se refuse aux véritables réformes réclamées par le peuple, il se trouve contraint d'accepter le vote de plusieurs lois s'avérant de grand intérêt, dont principalement :

⁵ http://ressources.chateauversailles.fr/IMG/pdf/de_louis_xviii_a_louis-philippe_ou_la_question_du_droit_de_vote.pdf

1. La loi Guizot : elle portait sur l'instruction primaire en 1833 et stipula de procurer dans chaque commune, une école primaire avec un maître bien préparé.
2. La loi sur les chemins de fer : elle établit les réseaux ferrés en 1842 au maximum profit de l'industrie et du commerce.

Notons qu'en vue de donner le droit de vote au plus grand nombre de citoyens, le gouvernement du ministre Guizot n'accepta pas de modifier pour autant la loi électorale.

1. Le roi et sa politique de l'extérieur

C'est une politique de paix que celle poursuivie du roi Philippe. Il conserva son alliance avec l'Angleterre au détriment de ses relations avec le Pacha d'Egypte, il obtint l'indépendance de la Belgique qui souffrait du joug hollandais et soutint les gouvernements de libération en Espagne et au Portugal.⁶ Toutefois, il ne recula pas devant la résistance algérienne dans son expansion militaire sur son territoire. En vérité, de crainte de contrarier l'Angleterre, cette expansion n'était pas tracée dans son projet d'occupation mais les attaques répétées des indigènes contre les premiers colons et les soldats le contraignirent à agir différemment.

La résistance de l'émir Abdelkader était des plus remarquables. Les français sous le commandement du général Bugeaud durent lutter de longues années contre lui après leur avoir proclamé « la guerre sainte ». On s'empara de sa Smalah, en 1843. Cela concerne sa famille et ses enfants, de ses serviteurs et tous ses biens. Il avait appelé au secours au sultan du Maroc, mais Bugeaud s'était déjà emparé de lui et de son armée sur les bords de la rivière d'Isly en 1844.

Somme toute, l'Algérie était tombée dans les mains de Français. Mais, si on s'attarde un peu sur le cours de cette Histoire, ne voit-on pas une contradiction dans les attitudes de ce roi ? Pourquoi chercha-t-il la paix à tous les pays qui l'entourent et alla traverser la méditerranée pour déclarer la guerre à l'Algérie ?

A suivre.

⁶ Ernest Lavisse, *Histoire de France*, Edit : Armand Colin, Paris : 1913.

